

Besançon, le 6 septembre 2019



RÉGION ACADÉMIQUE  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Mesdames, Messieurs les professeurs de Technologie  
s/c Madame, Monsieur le Chef d'établissement

## LETTRE DE RENTREE 2019

Chères et chers collègues,

Nous souhaitons, à toutes et à tous, une excellente rentrée. Nous accueillons avec plaisir les lauréats de concours, les professeurs entrants dans l'académie, les nouveaux recrutés, et notamment les professeurs contractuels.

Cette année encore les chargés de missions : Alain Prétot ([alain.pretot@ac-besancon.fr](mailto:alain.pretot@ac-besancon.fr)) et Pascal Rubiloni ([pascal.rubiloni@ac-besancon.fr](mailto:pascal.rubiloni@ac-besancon.fr)) nous assistent dans le pilotage de la technologie au collège. Comme nous, ils sont pleinement à votre écoute.

Cette rentrée est marquée par la mise en œuvre de la transformation de la voie professionnelle et de la réforme du baccalauréat. De la même façon que la dernière réforme du collège a impacté la formation au lycée, celle en cours au lycée aura nécessairement des répercussions sur l'enseignement au collège. Par conséquent, en tant qu'acteurs de la formation en amont du lycée, nous vous enjoignons, plus particulièrement pour le cycle 4, à suivre attentivement le déploiement de ces réformes, comme par exemple la démarche STEM (Science, Technology, Engineering and Mathematics), l'intégration du triptyque MEI (Matière Energie Information), l'organisation des laboratoires en FABLAB, la démarche de mini-projets et de projets, tout cela autour de systèmes pluri-technologiques ... dans l'objectif de permettre la transition la plus harmonieuse possible entre le collège et le lycée, et de donner davantage de sens aux activités développées en collège.

La technologie n'a pas fait partie des épreuves du DNB de la session 2019. Il faut malgré tout continuer à préparer les élèves pour les sessions à venir. Quelques sujets et corrigés du DNB sont disponibles sur le site disciplinaire TS2I :

<http://ts2i.ac-besancon.fr/category/ressources/technologie/dnb/>

### L'accompagnement des enseignants et l'accueil des nouveaux personnels

Pour les nouveaux collègues, le site disciplinaire académique TS2I comporte toujours de nombreuses ressources pour l'entrée dans le métier :

<http://ts2i.ac-besancon.fr>

Des modules de formation en Technologie sont disponibles dans le cadre du Plan Académique de Formation (PAF), accessibles aux professeurs titulaires comme aux professeurs contractuels (**La date limite d'inscription est fixée au 15 septembre**) :

<http://paf.ac-besancon.fr:1211/paf/vue/index.php>

Nous attirons votre attention concernant le module « TOI Pilotage des objets connectés en technologie » qui apparaît, à tort, en public désigné. Il fera l'objet d'une demande d'inscription par la liste de diffusion.

L'année scolaire sera marquée par une montée en puissance, voulue par le ministre, de l'éducation au développement durable. Une circulaire parue au BO n° 2019-121 du 27-8-2019 ([https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=144377](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=144377)) met en avant l'importance accordée au lien entre l'action pour la transition écologique, le développement durable et l'éducation.

#### Rectorat

Inspection  
pédagogique  
régionale

M. Pascal BLANC  
IA-IPR STI  
[pblanc@ac-besancon.fr](mailto:pblanc@ac-besancon.fr)

M. Jean-Marc TOCHON  
IA-IPR STI  
[jean-marc.tochon@ac-besancon.fr](mailto:jean-marc.tochon@ac-besancon.fr)

Dossier suivi par  
Stéphanie K'BIDI  
[stephanie.k-bidi@ac-besancon.fr](mailto:stephanie.k-bidi@ac-besancon.fr)

Téléphone  
03 81 65 49 33  
Fax  
03 81 65 49 26

10, rue de la Convention  
25030 Besançon cedex

Il appartient au professeur de technologie d'inscrire son enseignement dans une démarche de développement durable (usage raisonné des ressources énergétiques, des matériaux de faible impact carbone, de ressources renouvelables...), comme certains d'entre vous le font peut-être déjà.

### Culture numérique



2/2

Au collège, les compétences numériques des élèves sont évaluées dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture conformément au livret scolaire unique (LSU).

Pour les élèves en classe de troisième, les compétences numériques sont évaluées dans le cadre de l'obtention du diplôme national du brevet : l'épreuve écrite de mathématiques, sciences et technologie du brevet comporte à présent un exercice de programmation informatique.

Depuis la rentrée 2017, la plateforme en ligne d'évaluation et de certification des compétences numériques PIX permet d'évaluer les collégiens, dès la classe de quatrième. <https://pix.beta.gouv.fr/>

### Les Centres de Mutualisation pour la Technologie au Collège (CEMTEC)

Les CEMTEC, mis en place à la rentrée 2014, sont toujours d'actualité. Des modules de 2 jours, ou 3 ½ journées sans le défraiement des repas, sont prévus au PAF 2019. Tous les professeurs de Technologie sont appelés à y participer. Il appartient aux animateurs de prendre contact avec leurs collègues et de lancer les premières rencontres rapidement. Au-delà des thèmes que chaque centre retiendra de façon collégiale, la construction d'une progression pédagogique sur le cycle 4, **la différenciation pédagogique, l'évaluation par compétences, la progressivité des apprentissages sont des points à renforcer et qui s'inscrivent pleinement dans les démarches pédagogiques du collège.** Ils feront l'objet d'une synthèse académique. Les thèmes abordés, de manière libre, pourront être retenus à la fois dans le volet pédagogique ou didactique et être choisis en vue d'une mutualisation des activités relativement aux matériels communs des établissements.

Nous vous rappelons que le site TS2I a vocation à diffuser vos productions pédagogiques, et qu'un espace collaboratif peut vous permettre d'échanger en groupes. Pour cela vous pouvez contacter les chargés de mission en Technologie, ou nous faire parvenir l'information directement par courriel.

Vous trouverez également les précédentes lettres de rentrée sur ce même site à la rubrique : <http://ts2i.ac-besancon.fr/category/inspection-pedagogique/lettre-rentree/>

Pour conclure, si la pédagogie par projet et les différents challenges/concours auxquels vous pouvez inscrire vos élèves n'ont plus à démontrer leurs vertus (cf. les recherches de Catherine Reverdy, chargée d'étude et de recherche au service Veille et Analyses de l'Institut français de l'éducation [École normale supérieure de Lyon], <http://ts2i.ac-besancon.fr/2017/09/04/lapprentissage-par-projet/>) nous vous encourageons toujours à développer des projets motivants, exigeants et atteignables avec vos élèves et à engager ces derniers dans des concours. Les bénéfices sont importants à la fois pour les apprenants et pour l'équipe pédagogique qui a accompagné le projet. <http://ts2i.ac-besancon.fr/category/challenges/>

***Nous savons pouvoir compter sur votre investissement pour la réussite de vos élèves, et nous vous témoignons tout notre soutien dans ces missions passionnantes.***

Les IA-IPR STI

Pascal BLANC - Jean-Marc TOCHON